

qui est à nous, se chargera de développer les germes dont j'aurai, dans la mesure de mes forces, contribué à jeter la semence!... »

Ce langage, auquel la France de Louis-Philippe n'était plus accoutumée, émut violemment le pouvoir : élu, le lendemain, 24 juillet 1841, député du Mans par 123 voix sur 127 votants, Ledru-Rollin vit presque aussitôt ses paroles incriminées par la cour d'Angers, sous l'inspiration de l'autorité supérieure, qui redoutait un acquittement devant le jury de la Sarthe. Le procureur général d'Angers dut demander ce renvoi à la cour de Cassation, qui l'accorda : Ledru-Rollin avait plaidé sa cause lui-même dans des termes qui n'avaient rien d'insinuant : « Procureur général, qui vous donne l'investiture? Le ministère. Moi, électeur, je chasse les ministres. Au nom de qui parlez-vous? Au nom du roi. Moi, électeur, l'histoire est là pour le dire, je fais et je défais les rois. Procureur général à genoux, à genoux donc devant ma souveraineté! Discuter mon impartialité, c'est porter la main sur ma couronne électorale... » Le 23 novembre 1841, le député de la Sarthe comparut devant la cour d'assises d'Angers, assisté d'un conseil de défense formé d'Odilon Barrot, de Fr. Arago, de Berryer et de Marie; une foule immense assistait aux débats. Ledru présente quelques observations. Après avoir entendu la défense de la prérogative électorale présentée par les conseils du prévenu, le jury d'Angers esquiva la difficulté en déclarant le discours non coupable et en condamnant cependant la publication qu'en avait faite le *Courrier de la Sarthe*. La peine de quatre mois d'emprisonnement et de trois mille francs d'amende fut prononcée contre Ledru-Rollin, qui se pourvut d'ailleurs en cassation pour vice de forme et obtint gain de cause. En décembre 1841, il parut au Palais-Bourbon, et prit place à l'extrémité gauche de la salle. Son nom inspirait déjà de si vives craintes au parti conservateur que le centre songea un moment à refuser au nouvel élu l'entrée de la Chambre pour « indignité » ; mais ce projet n'eut pas de suites. A peu près au même moment, il fut désigné d'office par la Cour des pairs pour la défense de Dupoty, taxé de « complicité morale » dans l'attentat de Quézisset. Les débuts parlementaires de Ledru-Rollin, attendus avec impatience, n'eurent lieu que dans la séance du 10 mars 1842. On discutait une proposition tendant à allouer au ministère un supplément de plusieurs centaines de mille francs pour fonds secrets. Ledru ouvrit le feu contre le projet ministériel, et, dès ce jour, sa place fut marquée au premier rang des orateurs de la Chambre. Il s'était attaché à prouver que les hommes qui se disaient conservateurs ne conservaient aucune de nos libertés, et il leur avait jeté, à la fin, cette apostrophe : « Vous n'êtes pas un ministère de conservation; vous êtes un ministère de contre-révolution! » Il parla ensuite plusieurs autres fois pendant la même session : protestant contre la latitude absolue que le code d'instruction criminelle laissait au juge d'instruction pour la mise en liberté sous caution des prévenus, il réussit à faire adopter par la Chambre un amendement en vertu duquel on reconnut le droit qu'avait, après son interrogatoire, tout prévenu, de communiquer avec son avocat, hors le cas de secret. Le 3 mai 1842, il défendit, à propos du projet de loi sur les grandes lignes de chemin de fer, l'intérêt des départements de l'Ouest. Le 14 mai, il soutint une pétition contre la loi sur les annonces judiciaires. Le 17, il reprocha à M. Hébert, procureur général, sa

« partialité » en faveur de la presse monarchique, et notamment du *Globe*, qui paraissait impunément sans cautionnement. Le 23, il prit avec chaleur la défense des condamnés républicains que le ministère avait soumis au système cellulaire du Mont-Saint-Michel. Le 27, il dénonçait au pays les travaux de fortifications faits à Vincennes, et s'écriait : « La vérité, la logique m'autorisent donc à conclure ainsi : Non, le canon de Vincennes n'est pas dirigé contre l'invasion étrangère, il est dirigé contre les libertés de Paris! » Enfin, le 3 juin, il signalait comme un abus criant, la perception à son profit personnel par le secrétaire général de la préfecture de la Seine, M. de Jussieu (*V. ce nom*), d'une taxe d'une douzaine de mille francs sur les brevets d'invention. Réélu, après cette laborieuse session, par le 2^e collège de la Sarthe, le 9 juillet 1842, avec 125 voix (131 votants, 193 inscrits), Ledru-Rollin reparut bientôt à la tribune pour attaquer la loi de régence, qu'il appela une « téméraire usurpation », et pour se faire le vigoureux interprète des préventions des radicaux contre le rélateur en chef de la *Presse* : il demanda l'annulation de l'élection de M. Emile de Girardin, comme ayant été élu sous un nom qui n'était pas le sien. Le 1^{er} mars 1843, on le retrouva sur la brèche à l'occasion de cette question annuelle des fonds secrets qui permettait d'examiner la politique extérieure et intérieure du cabinet : l'orateur montra le gouvernement sapant la liberté dans les quatre institutions qui sont ses racines, le jury, la presse, les élections, la garde nationale : « Vous seriez effrayés, messieurs, fit-il, si j'évoquais ici le nom de toutes les villes où, à l'heure qu'il est, la garde nationale est désarmée, désorganisée, dissoute... Et en cela on a été logique; c'est au patriotisme, au courage de la garde nationale, que la Constitution avait confié les grandes institutions, et les gardiens ne sont plus nécessaires du moment qu'il n'y a plus rien à garder. » Après avoir déclaré que le pouvoir était avili dans les mains qui le détenaient, avili dans les hautes régions, avili dans les régions infimes, parce que les hommes d'Etat de la royauté n'avaient point le secret du véritable sentiment national, Ledru attaqua au vif la question des personnes et posait le parti démocratique bien au-dessus des ambitions de portefeuille. Il ajoutait ces mots : « Messieurs, nous avons trop de confiance dans le pays pour désespérer; nous ne pouvons penser que, pendant quelques mois de plus, la présence aux affaires d'un homme quelconque, si fatale que soit son influence, puisse compromettre les hautes destinées de la France à l'extérieur, et consolider son abaissement à l'étranger. Sans s'exagérer la force d'expansion de la France, il est permis de croire qu'elle ressemble un peu à ces hôtes gigantesques de l'Océan qui, d'un mouvement, d'un seul mouvement, remuent jusque dans leurs profondeurs les eaux au milieu desquelles ils paraissent sommeiller. Le parti démocratique croit encore à la vertu de cette magnifique réponse : La République est comme le soleil, aveugle qui la nie! » Le 30 mai, au cours de la discussion sur le projet de la refonte des monnaies françaises et sur la centralisation des hôtels des monnaies des départements que l'on aurait tous supprimés et réunis à celui de Paris, il traita d'une manière approfondie cette question économique, et se prononça contre la centralisation projetée. Le 8 juin, il reprocha durement au ministre Lacave-Laplagne d'avoir laissé prévaloir sur les intérêts de l'Etat ceux du duc d'Aumale. Il

parla encore, en 1843, contre la nomination, trop significative selon lui, de M. Jacqueminot au commandement en chef de la garde nationale. Le 27 janvier 1844, la discussion de l'adresse lui inspira une de ses plus mordantes improvisations. Repoussant le paragraphe qui prononçait une *flétrissure* contre les pélerins de Belgrave-Square, il rappela ironiquement tous les abus, toutes les illégalités qui avaient dû encourager les légitimistes à rêver le retour du passé. Il conclut en engageant le gouvernement, comme seul remède à la situation, à revenir au principe de la révolution de juillet, à développer, au lieu de l'éteindre, le principe de la démocratie : « Ce principe tout-puissant est le seul vrai. Non, non, il n'a pas brillé il y a cinquante ans sur le monde, il ne s'est pas promené à travers tant de champs de bataille, pour ne pas pousser jusqu'au bout les conséquences de son œuvre. Un gouvernement peut le comprimer, le méconnaître; mais soyez convaincus que le triomphe n'est que d'un jour. » Le 12 avril suivant, l'infatigable champion des idées radicales demandait au ministère le dépôt des pièces qu'il avait reçues de Taïti à propos de l'affaire Pritchard, et il réitérait sa motion le lendemain, en accusant le cabinet de n'avoir ni sincérité ni loyauté dans ses rapports avec les Chambres. Huit jours après, il fit une nouvelle sortie contre les réticences ministérielles, et, comme la gauche protestait contre d'injurieuses interruptions parties du centre, l'orateur s'écria : « Je remercie l'opposition de sa sollicitude pour moi; des clamours collectives et vagues ne peuvent ni m'émouvoir ni m'atteindre; elles ne méritent pas la peine d'être relevées. Un homme d'honneur se lèverait pour faire tout haut son articulation, s'il en avait le courage, et mon cœur me dit que je saurais y répondre... » Les questions économiques et ouvrières ne le laissaient point indifférent : le sang ayant coulé à Rive-de-Gier, où la force armée avait eu à réprimer la coalition des mineurs, il demanda, le 17 mai, à interpellier le gouvernement; mais la Chambre n'autorisa pas l'interpellation. Le 26 juillet, l'impôt direct lui fournit une occasion nouvelle de parler du « paupérisme », et ce ne fut pas sans frémir et murmurer que la majorité de la Chambre entendit ces paroles : « De l'aveu de tous, l'impôt indirect n'est-il point arrivé, pour les classes ouvrières, aux dernières limites du possible? Peut-il être supporté plus longtemps par l'immense majorité du pays sans danger, sans danger imminent pour le pays même?... Oui, messieurs, croyez-moi, il est temps, il est grand temps de sonder ces difficiles problèmes; car les coalitions ne sont point, comme le gouvernement paraît le penser, un fait passager qu'il faut oublier dès qu'il est réprimé; c'est le symptôme incessant, continuellement renouvelé, la manifestation diverse en apparence d'un fait toujours le même, d'un malaise profond au sein des classes pauvres. C'est la question du paupérisme, du prolétariat qui bouillonne et s'agite, non seulement sur la surface de notre France, mais dans toute la civilisation de la vieille Europe!... » Comme solution, Ledru parlait à la Chambre étonnée de la réduction de l'intérêt de la rente, de la suppression de l'impôt du sel, d'un droit d'enregistrement proportionnel sur les successions, de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat; d'une nouvelle constitution des banques supprimant autant que possible des intermédiaires, et de la mise en culture des communaux stériles et improductifs.

A chaque discours nouveau, l'éloquence vé-

hémente et passionnée du tribun produisait sur ses auditeurs une émotion plus profonde; mais elle était faite pour agir sur les masses plutôt que sur une assemblée délibérante, et Ledru-Rollin, isolé, par ses opinions républicaines, au milieu des partis parlementaires que divisait seule la lutte des intérêts, avait à combattre, la plupart du temps, non seulement l'hostilité déclarée des centres, mais encore la tiédeur de la gauche dynastique et des différentes fractions du « libéralisme ». Il n'était pas mieux soutenu dans la presse : le seul journal démocratique, le *National*, qui avait combattu dès l'origine sa candidature auprès des électeurs du Mans, ne pouvait se résigner à l'avouer ensuite pour son chef, et, bien que les « hommes du *National* » eussent convié Ledru au banquet offert par eux à O'Connell, l'agitateur de l'Irlande, banquet dont il fut le principal orateur, ils n'en passaient pas moins pour miner sourdement la prépondérance du député de la Sarthe, qui résolut alors d'avoir un journal à lui. Il fonda une feuille républicaine plus avancée, la *Réforme*, qu'il soutint à la fois de sa plume, de sa parole devant le jury, et de sa bourse, et où il put développer librement ses vues politiques et aussi ses théories ou plutôt ses tendances de réforme sociale. En même temps il se multipliait à la Chambre et au dehors; il déposait au Palais-Bourbon, le 17 février 1845, de nombreuses pétitions contre l'exercice sur les boissons; réclamait (mars) l'éligibilité pour tout Français, jouissant de ses droits civils et politiques, inscrit au rôle de la contribution foncière; combattait la loi sur le domicile, restrictive du droit électoral; demandait la suppression du timbre sur les journaux; remettait au bureau (10 avril) des pétitions tendant à l'organisation du travail; et protestait (30 avril) contre le droit de visite que, malgré les traités, l'Angleterre avait exercé dans la Gambie sur un navire français. Après avoir prononcé sur la tombe de Godefroy Cavaignac (mai 1845) un pathétique discours, il reparut à la tribune de la Chambre pour attaquer l'esclavage des noirs, pour retracer le triste état de notre marine, pour signaler des abus dans la distribution des bourses des collèges royaux, etc. La session terminée, il signa, en compagnie de plusieurs personnalités marquantes de la démocratie avancée, le manifeste de la *Réforme*, par lequel ce journal rompait hautement avec l'opposition dynastique, et formulait les propositions suivantes : « Les travailleurs ont été esclaves; ils ont été serfs, ils sont aujourd'hui salariés; il faut tendre à les faire passer à l'état d'associés. Il importe de substituer, à la commandite du crédit individuel, celle du crédit de l'Etat. L'Etat, jusqu'à ce que les propriétaires soient émancipés, doit se faire le banquier des pauvres. Le travailleur a le même titre que le soldat à la reconnaissance de l'Etat. Au citoyen vigoureux et bien portant, l'Etat doit le travail; au vieillard, à l'indigent, il doit aide et protection. » Ledru-Rollin redoubla de hardiesse dans la session de 1846, tint tête à la fois à Thiers et à Odilon Barrot, posa de nouveau la question sociale (avril 1846) à propos des troubles de Saint-Etienne, intervint dans la discussion du budget, et, s'adressant à l'opposition de gauche, lui dit nettement : « Si vous vous présentez sans principes, sans remède, sans programme enfin, croyez bien que le pays est disposé à ne plus se laisser tromper et à ne donner rien pour rien! » La même année, pour se livrer tout entier à son rôle public, Ledru-Rollin

vendit, avec perte, sa charge d'avocat à la cour de Cassation. Au surplus, sa fortune personnelle se trouvait alors compromise assez gravement par ses préoccupations politiques, malgré le surcroît de ressources que lui avait apporté (en 1843) un mariage brillant et romanesque. Les sentiments républicains du successeur de Garnier-Pagès, l'éloquente énergie avec laquelle il les exprimait, avaient excité la plus vive sympathie chez une jeune et riche personne, fille d'un Français et d'une Anglaise, et qui ne connaissait de Ledru-Rollin que son nom et ses discours : des amis communs amenèrent une courte entrevue qui eut lieu au Salon de peinture, et le mariage fut décidé. La cérémonie religieuse se fit dans la chapelle de la Chambre des députés, avec Arago et Lamartine pour témoins. Le 1^{er} août 1846, le 2^e collège de la Sarthe réélut pour la troisième fois Ledru-Rollin, avec 140 voix (207 votants, 228 inscrits), contre 66 à M. de Nicolaï. Il avait inséré dans la *Réforme* des premiers jours de mars, sous le titre *Appel aux travailleurs*, une brillante profession de foi qui se terminait ainsi : « Vos intérêts peuvent-ils être à jamais sacrifiés ? Resterez-vous constamment privés de toute participation à l'héritage commun ? Etes-vous condamnés à vivre et à mourir courbés sous le joug, sans ne pouvoir jamais jeter vers le ciel qu'un regard de reproche ? Non, cela n'est pas possible. L'homme n'a point été organisé pour le rôle de la brute ; il ne porterait point en lui le sentiment de la dignité et de la justice, s'il ne devait y trouver qu'un supplice plus cruel encore que toutes les douleurs matérielles ! » Apôtre du suffrage universel, Ledru-Rollin affirma nettement le caractère de sa politique particulière dans la fameuse campagne des banquets réformistes. A son appel, les républicains de la Sarthe avaient organisé, pour le 20 septembre 1846, un banquet auquel furent conviés les députés du département et les journaux de l'opposition : mais le banquet, interdit par le ministère, n'eut pas lieu. Le 9 février 1847, l'élu de la Sarthe aborda à la tribune de la Chambre la question financière, et représenta le gouvernement comme entièrement soumis à la domination du capital ; puis il traita encore de l'esclavage, de la crise des céréales, de la question extérieure, à propos des tentatives faites en Suisse par le *Sonderbund*, et appuyées ostensiblement par Guizot. Enfin l'agitation des banquets, soutenue cette fois par la gauche dynastique, succéda, vers la fin de 1847, à la lutte parlementaire. Ledru assista aux banquets de Lille, de Dijon et de Chalon-sur-Saône, évitant de paraître aux agapes « constitutionnelles » du Château-Rouge ; les discours qu'il prononça furent de véritables philippiques contre le pouvoir et comme les programmes de la prochaine révolution. A Dijon, où se trouvèrent avec lui Louis Blanc et Flocon, il dit : « Nous sommes des ultra-radicaux ! »

Lorsque, à la suite des complications amenées par l'interdiction du banquet du 12^e arrondissement, les coups de fusil de la rue eurent commencé (24 février 1848) de jeter l'alarme parmi les députés, Ledru-Rollin, qui avait suivi toutes les phases de la lutte populaire, acheva la déroute de la majorité parlementaire, en se rendant maître de la tribune autour de laquelle se livrait un véritable assaut, et en opposant sa proposition de déchéance aux tentatives de régence en faveur de la duchesse d'Orléans, qui ralliaient déjà la gauche parlementaire : tandis que Ledru-Rollin traînait à

dessein son discours en longueur, le peuple envahissait la salle des séances. Porté à l'Hôtel de Ville par l'acclamation des « vainqueurs de février », il reçut, en même temps que le titre de membre du gouvernement provisoire, les fonctions de ministre de l'Intérieur. Il observa, dans le conseil, une attitude en quelque sorte intermédiaire entre le parti du *National* qui y dominait, et les deux représentants directs du socialisme, Louis Blanc et Albert, pencha toutefois plus souvent du côté des derniers, et personnifia en somme, aux yeux de ses amis comme de ses adversaires, le parti de l'action, par opposition à celui de la « modération » qui se personnifiait en Lamartine. Mais les tiraillements sans nombre auxquels il se trouva exposé, certaines contradictions entre ses paroles et ses actes, et une « suite de sacrifices », écrit un biographe, à des nécessités opposées », nuisirent gravement à sa popularité auprès des masses, sans que la bourgeoisie cessât de le considérer comme un objet d'épouvante. Ledru-Rollin eut sa part dans toutes les mesures prises par le gouvernement provisoire, telles que la proclamation immédiate de la République, l'abolition de l'esclavage, l'organisation de la commission pour les travailleurs, etc. Personnellement, il se montra très opposé à l'idée de l'impôt des 45 centimes présentée par Garnier-Pagès, et demanda qu'on adoptât de préférence un impôt de un franc cinquante centimes sur les classes riches. Comme ministre de l'Intérieur, il présida à l'établissement du suffrage universel et à l'immense travail d'organisation que cette nouveauté nécessita. On sait avec quelle persistance le parti conservateur lui reprocha l'envoi qu'il fit de commissaires extraordinaires dans les départements, et les « pouvoirs illimités » que leur attribuaient les circulaires du ministre. Le retard apporté aux élections pour l'Assemblée constituante lui fut aussi imputé par quelques-uns comme une faute grave dont la responsabilité lui revient en grande partie. « Ledru », écrit M. Napoléon Gallois, eut, aux yeux du parti républicain, une large part de l'impopularité que la marche faible et hésitante du gouvernement provisoire attirait sur celui-ci. Pourtant, il était loin d'approuver tout ce qui se faisait. Dans la conversation intime, il avouait douloureusement les fautes auxquelles il était obligé de s'associer, lui, membre de la minorité du gouvernement provisoire où dominaient en majorité ceux dont la proclamation de la régence avait, le 24, à midi, satisfait le républicanisme peu radical. Deux fois le pouvoir pouvait être à lui, le 17 mars et le 16 avril ; deux fois des manifestations furent dirigées contre la fraction *modérée* du gouvernement provisoire, deux fois Ledru refusa de s'associer à ces manifestations, et de s'emparer du pouvoir : il préféra laisser s'accumuler sur sa tête une impopularité qui grandissait chaque jour, plutôt que de jouer le rôle de Cromwell. » Au 16 avril, ce fut de lui que vint l'ordre de faire battre le rappel. Il en donna plus tard, lors du procès de Bourges, la raison suivante : « Je ne voulais pas, dit-il, qu'une coterie quelconque s'emparât d'une manifestation pacifique pour la tourner contre le gouvernement. Dans cette position, j'ordonnai de battre le rappel, non pas pour la garde bourgeoise seulement ; non, c'était pour le peuple entier qui composait alors la garde nationale. Je dois dire que les premiers venus pour défendre le gouvernement étaient de sincères républicains. La 12^e légion arriva la première, précédée de son chef Bar-

bés, et plusieurs clubs armés vinrent offrir leurs services au gouvernement provisoire... »

Poursuivi dès lors par les attaques de la presse, Ledru-Rollin, qui s'était porté candidat dans un grand nombre de départements, lors des élections pour l'Assemblée constituante, ne fut élu que dans trois : en Saône-et-Loire, le 13^e sur 14, par 68,462 voix (131,092 votants); dans la Seine, le 21^e sur 34, par 131,587 voix (267,888 votants), et en Algérie, le 3^e sur 4, par 3,412 voix (14,131 votants). L'Assemblée réunie, il lui rendit compte, comme ses collègues, de ses deux mois de pouvoir, mais il reçut d'elle un accueil dont la froideur fut remarquée. Toutefois l'autorité de son nom n'était pas encore tellement ébranlée que la majorité ne crût devoir le nommer membre de la commission exécutive; mais il vint le dernier sur la liste, et n'obtint que 458 voix sur 794 votants. A peu près seul contre ses quatre collègues, prêt à chaque instant à résigner ses fonctions, il les garda cependant jusqu'au 24 juin; il chercha inutilement, le 15 mai, à calmer le peuple qui avait envahi l'Assemblée; il se rendit à l'Hôtel de Ville avec Lamartine, et protesta d'ailleurs, le soir même, dans la commission exécutive, contre l'arrestation du général Courtais. Il protesta également, le 3 juin, contre la première demande, formulée par MM. Landrin et Portalis, en autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière. Quelques jours après, seul des membres de la commission exécutive, il combattit avec une entraînée logique l'admission, qui fut pourtant votée, de Louis Bonaparte comme représentant du peuple. Enfin, lorsque les journées de juin eurent valu au général Cavaignac la dictature, Ledru-Rollin quitta le pouvoir, et, revenant à ses aspirations démocratiques, sembla grandir encore comme orateur et comme tribun. Le rapport de M. Quentin Bauchart le rappela sur la brèche et lui inspira une virulente réplique aux insinuations dirigées contre lui. On lui reprochait surtout la publication des *Bulletins de la République*, rédigés sous son inspiration quand il était ministre: « Ainsi donc, j'ai lancé un bulletin incendiaire. Avez-vous dit au milieu de quelle situation je me trouvais? Je suis obligé de le rappeler moi-même, car enfin, je me défends. J'organisais la garde nationale sédentaire, c'est-à-dire un million d'hommes, la garde nationale mobile, j'organisais le suffrage de la garde nationale, j'organisais les gardiens de Paris, j'organisais le suffrage universel, que vous aviez déclaré impraticable; je veillais, quoi que vous en disiez, à la sécurité de Paris; car Paris, pendant tout ce temps, n'a pas été profondément troublé. Et quand je faisais tout cela, quand ma journée et ma nuit suffisaient à peine, on vient me dire que je lançais je ne sais quel bulletin qui était contraire au droit! Le droit, je l'ai professé toute ma vie; c'est pour lui que je veux mourir... » Quelques jours après, il défendit la presse contre l'entrave fiscale du cautionnement. Le 21 août, le rapport Creton sur les comptes du gouvernement provisoire lui fournit l'occasion de justifier sa gestion devant l'Assemblée: le rapport constatait que « M. Ledru-Rollin n'a touché aucun traitement pendant qu'il était ministre de l'Intérieur. » Le 25 août, il présenta une nouvelle défense de Caussidière et de Louis Blanc, qui, cette fois, furent décrétés d'accusation, en raison des événements du 15 mai et du 23 juin; indirectement visé lui-même, il en profita pour revenir sur ses actes au pouvoir et sur son rôle

personnel dans le gouvernement. Le 4 septembre, il réclama, dans une chaleureuse improvisation, la levée de l'état de siège établi à Paris après juin. Le 16 octobre, il interpella avec vigueur le gouvernement de la République sur l'entrée au ministère de MM. Dufaure et Vivien: mais les interruptions du centre le forcèrent à descendre de la tribune sans avoir pu finir son discours. Peu de jours après (un mois avant l'élection présidentielle), il signait le manifeste de la Montagne. Le 25 novembre, les attaques dirigées contre le général Cavaignac, à propos des journées de juin, obligèrent Ledru-Rollin à entrer dans des explications personnelles. Le 30 novembre, il attaqua pour la première fois le projet primitif d'intervention à Rome, conçu et à demi exécuté par le général Cavaignac; il défendit les droits de la République romaine, et exposa les difficultés qu'entraînerait à sa suite même le triomphe. A quelque temps de là, il fit entendre sa parole révolutionnaire au banquet des écoles, et dans diverses réunions démocratiques. Le 8 décembre, à l'Assemblée, il protesta en faveur de la liberté des réunions électorales préparatoires; le 10, il obtenait dans le pays, 370,119 suffrages pour la présidence de la République; le 26, il interpella le ministère sur les pouvoirs extra-légaux qu'il avait confiés au général Changarnier. Le 8 janvier 1849, il prononçait un discours contre la politique extérieure du cabinet; le 20 janvier, il repoussait énergiquement le projet tendant à attribuer à la haute cour le jugement des accusés du 15 mai; le 27 janvier, il s'élevait contre la réglementation de la liberté d'association, et, à la fin de la séance, il déposait sur le bureau de l'Assemblée une demande de mise en accusation des ministres. C'est à cette occasion que le mélancolique et malade Léon Faucher disait de lui: « Quand on est à peine l'ombre du voluptueux Barras, on a mauvaise grâce à faire appel aux souvenirs les plus austères et les plus patriotiques de la Convention. » Le 20 février, il posait de nouveau la question de Rome. Le 3 mars, attaqué par M. V. Grandin à l'occasion d'un récent discours au banquet du Chalet, il ripostait avec feu et criblait d'épigrammes Odilon Barrot, président du conseil des ministres. Le 12, le 30, le 31 mars, les affaires d'Italie le ramenaient à la tribune; le 11 avril, il repoussait, au bruit des apostrophes de M. Denjoy, le projet de supprimer les clubs, et quelques paroles acrimonieuses échangées avec son interrupteur amenèrent, le surlendemain, 13, entre l'orateur de la Montagne et le député girondin un duel auquel la pluie, qui tombait ce jour-là à torrents, vint d'ailleurs mettre obstacle. Le 16, Ledru-Rollin s'opposait de toutes ses forces à l'allocation du crédit de 1,200,000 francs demandé pour l'expédition romaine. Le 9 mai, il flétrissait la marche de ceux qui avaient lancé sur Rome l'expédition française; il y revenait avec une constance infatigable le 10 et le 11. Le 22, il dénonçait le manifeste du czar; le 23, il tonnait contre la désobéissance du général Changarnier aux ordres de l'Assemblée nationale. Il est à peine besoin de dire que Ledru-Rollin avait voté avec la fraction la plus avancée du parti républicain: contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre la proposition Rauteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des

clubs, contre l'expédition de Rome, etc. En même temps, il provoquait dans les départements une nouvelle agitation électorale. Les banquets du Mans, de Châteauroux, de Moulins réunissaient autour de lui des milliers d'auditeurs et attestaient l'influence que ses derniers discours lui avaient permis de ressaisir. A la suite du banquet de Moulins, au sortir des plus bruyantes ovations, il faillit être, sur la place même de l'Hôtel-de-Ville, la victime d'une tentative d'assassinat à laquelle il n'échappa que par miracle. Il en fit le récit lui-même, le 2 mai, à l'Assemblée... « A peine débouchions-nous sur la place de l'Hôtel-de-Ville, que nous vîmes 150 à 200 gardes nationaux, pompiers, artilleurs, rangés en bataille, tous en uniforme. La voiture n'avait pas eu le temps de paraître, que plusieurs d'entre eux s'étaient précipités à la tête des chevaux; ils avaient, d'un mouvement, détourné le timon de la voiture pour l'empêcher de partir, et nous n'avions pas eu le temps d'ouvrir la bouche, que nous fûmes couchés en joue; d'autres dirigeaient leurs baïonnettes sur nous, d'autres la pointe de leurs sabres. Ils poussaient d'horribles vociférations: *A bas les brigands! A bas les rouges! Qu'on les descende et qu'on les fusille sur place!* » Les panneaux et la capote de la voiture furent percés de coups de baïonnette, et Ledru-Rollin eut ses vêtements traversés par le sabre d'un lieutenant. « Une scélératesse de ces gens nous sauva. Pour faire abandonner les guides au postillon, ils lui assénèrent un coup violent sur la main, la bouche des chevaux s'en ressentit, et l'un d'eux fut piqué en même temps par un tel coup de baïonnette, qu'ils partirent comme l'éclair... »

Ce revirement de l'opinion démocratique en faveur de Ledru-Rollin fut manifeste lors des élections du 13 mai 1849 à la Législative: il y fut envoyé par cinq départements: 1° par l'Allier, le 5^e sur 7, avec 40,407 voix (65,506 votants); 2° par l'Hérault, le 8^e et dernier, par 31,202 voix (82,706 votants); 3° par Saône-et-Loire, le 1^{er} sur 12, avec 75,510 voix (109,20 votants); 4° par la Seine, le 2^e sur 28, avec 129,068 voix (281,140 votants); 5° par le Var, le 3^e sur 7, avec 27,751 voix (101,516 inscrits). Dès les premières séances de la nouvelle assemblée, le combat se représenta pour lui plus âpre, plus ardent. Au nom de la Montagne, dont il était le chef reconnu, il protesta contre l'attitude du président d'âge, M. de Kératry (*Voy. ce nom*); puis il demanda, le 30 mai, sur les actes du général Changarnier, une enquête qui ne fut pas accordée. Deux jours après, les forces du parti avancé dans l'Assemblée législative se comptèrent en portant Ledru à la présidence: 190 suffrages lui furent acquis. Ce fut à la tête de cette armée active de la démocratie qu'il reprit, le 11 juin, en faveur de la république romaine, une bataille qui devait aboutir pour lui à l'exil. Il prononça, ce jour-là, un de ses plus entraînants discours, qu'il termina par cette péroraison brûlante: « Pas de phrases! Pour effacer la tache honteuse que vous avez imprimée sur le front de la France, il ne suffit plus de prononcer quelques vaines paroles; vous avez violé l'article 5 de la Constitution, et nous ne voulons pas vous laisser continuer vos attentats. Pour vous débarrasser de notre accusation, vous nous demandez si nous avons l'intention de rester sur le terrain de la légalité, eh bien, je vais répondre: *la Constitution est violée, nous la défendrons par tous les moyens, même par les armes!* » Et à cette menace Ledru joignait le dépôt

d'une demande de mise en accusation du président de la République, L.-N. Bonaparte, et de ses ministres responsables: cette demande était signée de lui et de toute la Montagne. Le lendemain, 12 juin, il abordait pour la dernière fois la tribune de la Législative, protestant encore, au nom du « droit éternel », contre l'expédition de Rome. M. Thiers, qui répliqua, s'attira de l'orateur républicain cette apostrophe: « Citoyen Thiers, vos paroles ne sont point de vous, elles sont de l'empereur de Russie, et vous êtes du parti des Cosaques! » Le surlendemain, 13 juin, le chef de la Montagne, après avoir rédigé de concert avec Félix Pyat, M. Considérant et autres, un appel aux armes qui fut revêtu également des signatures des représentants de la gauche, descendit dans les rues de Paris pour tenter, sans confiance, la fortune de la révolution. Parti du palais national avec un petit nombre de ses collègues, et une centaine d'artilleurs, il se rendit au Conservatoire des Arts et Métiers, où il fut bientôt cerné par les troupes. On prétendit qu'il se sauva par un vasistas, lors de l'arrivée du 62^e de ligne au Conservatoire; mais les débats du procès du 13 juin ont établi qu'il marcha au-devant des troupes; que, refoulé dans la première cour des Arts et Métiers, il fut couché en joue par des soldats avec tous ceux qui s'y trouvaient, et que son sang-froid ne se démentit pas dans ce moment solennel. Mais Ledru-Rollin ne crut pas devoir se constituer prisonnier; sorti du Conservatoire par la porte du jardin, il resta pendant 23 jours dans la banlieue de Paris chez un ami qui lui avait donné asile; le 6 juillet, avec plusieurs autres compromis comme lui, il gagna la Belgique et passa quelques jours après en Angleterre. C'est de Londres que, conjointement avec d'autres réfugiés du 13 juin, Etienne Arago, Martin Bernard, Landolphe, Rattier, Ribeyrolles, Ed. Madier de Montjau, il fit connaître, un peu avant le procès de la Haute-Cour de Versailles, leur résolution de ne point « accepter comme accusateurs ceux ou les serviteurs de ceux que nous avons dénoncés au pays comme atteints et convaincus d'avoir violé la Constitution. » C'est de Londres aussi qu'il data deux brochures: *Le 13 juin 1849*, et *Le 24 février*, que le parquet de Paris fit saisir dès leur apparition. La cour de Versailles le condamna par contumace à la déportation. Ledru-Rollin vécut à Londres pendant toute la durée de l'Empire, des restes de sa fortune et du produit de sa plume. Après un important ouvrage: *De la décadence de l'Angleterre*, auquel collabora Ch. Ribeyrolles, il donna deux autres volumes sous ce titre: *la Loi anglaise*, fut un des principaux rédacteurs de la *Voix du proscrit*, et contribua avec Kossuth, Mazzini, Ruge, etc., à la formation d'un grand comité révolutionnaire international. En 1857, il fut impliqué avec Mazzini dans un complot contre la vie de l'empereur, et fut condamné de nouveau, par contumace, à la déportation; mais l'Angleterre refusa l'extradition, faute de « preuves suffisantes pour justifier l'arrestation ». Cette nouvelle condamnation eut néanmoins pour effet d'excepter Ledru-Rollin de l'amnistie de 1859, puis de celle de 1869. Aux élections législatives partielles de novembre de cette dernière année, la fraction la plus « irréconciliable » du parti républicain songea à poser sa candidature dans la 4^e circonscription de la Seine, à titre de protestation contre l'obligation du serment: il ne réunit qu'un petit nombre de voix. Autorisé à rentrer en France par un des premiers décrets du ministère Ollivier (10 janvier

1870), il se tint à l'écart de la politique militante et refusa de porter la parole devant la « haute cour » de Tours, pour la famille de Victor Noir, ne voulant pas, dit-il, « amnistier par sa présence des juges prévaricateurs. » Installé, en juin, à Fontenay-aux-Roses, dans une ancienne propriété de sa famille, il salua avec joie au 4 septembre, la proclamation de la République, mais non l'avènement des hommes dont le gouvernement de la Défense nationale était composé. Ceux-ci ne lui fournirent d'ailleurs aucune occasion de jouer un rôle politique quelconque. Ledru-Rollin passa dans Paris le temps du siège. S'étant déclaré favorable aux élections immédiates pour la Commune, il se trouva, le 31 octobre, à l'Hôtel de Ville, parmi les envahisseurs, et son nom y fut acclamé comme membre du comité de salut public, mais il ne fut point poursuivi. Bien qu'il eût décliné d'avance toute candidature aux élections de l'Assemblée nationale, il n'en fut pas moins élu, le 8 février 1871, représentant des Bouches-du-Rhône, le 11^e et dernier, avec 46,418 voix (75,803 votants); de la Seine, le 37^e sur 43, avec 75,784 voix (328,970 votants); et du Var, le 4^e sur 6, avec 25,892 voix (41,928 votants). Il adressa sa démission au président dès le 19 février, en alléguant le manque d'indépendance et de spontanéité dont le vote lui paraissait entaché. Souffrant depuis plusieurs années d'une maladie de foie qui avait beaucoup contribué à l'éloigner des affaires publiques, il y rentra néanmoins, mais pour peu de temps, le 1^{er} mars 1874: une élection partielle, motivée dans le département de Vaucluse par le décès de M. Monier, l'engagea à poser sa candidature républicaine intransigeante: il fut élu par 31,534 voix (60,291 votants, 83,574 inscrits), contre 27,953 à M. de Biliotti, monarchiste. Ledru-Rollin prit place à l'extrême-gauche, à côté de Louis Blanc, et prononça, lors de la discussion des lois électorales, son dernier discours fréquemment interrompu par la droite, et qui fut une défense du suffrage universel.

En effet, le suffrage universel avait été jusqu'au bout chez Ledru-Rollin l'objet d'une foi inaltérable. Il l'avait désiré, préparé, acclamé et organisé; il ne cessa d'y voir la loi essentielle et fondamentale de la République. Plus incertaines peut-être et plus vagues furent ses aspirations socialistes: bien qu'il eût compris, sous Louis-Philippe, toute la force que l'opposition radicale pouvait trouver contre le gouvernement dans le sentiment du malaise social, il ne concevait guère, semble-t-il, d'autre remède à la situation des classes laborieuses et souffrantes, avec quelques institutions de protection et d'assistance, qu'un changement d'assiette de l'impôt et une répartition équitable de toutes les charges de la société. Homme d'Etat, on l'a quelquefois jugé au-dessous de sa tâche; orateur, il laisse une réputation de tribun: son allure athlétique, son geste passionné, sa parole puissante rappellent parfois la fougue de Danton, mais avec plus de lucidité, plus de conviction aussi, et plus de droiture. Homme privé, il dé pensa, sans compter, sa fortune personnelle pour hâter l'avènement de son parti, et, loin de chercher jamais dans le Trésor public un moyen de payer ses dettes, il n'y puisa même pas, durant son passage au pouvoir, la juste rémunération de ses services. Outre les publications citées plus haut, on a encore de lui: plusieurs *Discours et plaidoyers*, imprimés séparément, une *Lettre à M. de Lamartine sur l'Etat, l'Eglise, et l'Enseignement* (1844); du *Paupérisme dans les campagnes et des réformes que nécessite*

l'extinction de la mendicité, et diverses brochures sur le gouvernement direct. Le recueil complet de ses écrits et de ses discours a été publié en 1879 par sa veuve. Ledru-Rollin, mort à Fontenay-aux-Roses le 31 décembre 1874, fut inhumé au Père-Lachaise, à Paris: Victor Hugo et Louis Blanc présidèrent, le 24 février 1878, à l'inauguration solennelle du monument élevé à sa mémoire.

LE DUFF. — Voy. MÉSONAN (DE).

LE FAURE (JEAN-AMÉDÉE), député de 1879 à 1881, né à Paris le 20 octobre 1838, mort à Paris le 23 novembre 1881, d'une famille originaire de la Creuse, se fit connaître de bonne heure comme publiciste, par divers ouvrages de politique et d'histoire: *Reconstitution de la Hongrie* (1859); *le Socialisme pendant la Révolution française* (1863), etc. Il étudia spécialement les questions militaires, dont il se fit une spécialité. Il entra, pour les traiter, à la *France*, en 1870, et il adressa à ce journal une correspondance suivie sur les événements de la guerre de 1870-71. Puis il publia: *Commentaire sur le code de justice militaire* (1873), en collaboration avec M. Pradier-Fodéré; *Histoire de la guerre franco-allemande* (1874); *Procès du maréchal Bazaine* (1874); *les Lois militaires de la France commentées et annotées* (1876); *l'Année militaire* (1878-1879), etc. Sans abandonner le journalisme, il fut pendant quelque temps secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés. En avril 1879, à la mort de M. Bandy de Nalèche, M. Amédée Le Faure, recommandé par M. Emile de Girardin et par un groupe de députés de la gauche, se porta comme candidat républicain opportuniste à la députation, dans la 2^e circonscription d'Aubusson; au premier tour de scrutin, il n'avait pas moins de sept concurrents, également républicains, et de nuances différentes. Au scrutin de ballottage, il resta seul candidat, et l'emporta définitivement; le 20 avril, avec 4,354 voix (4,814 votants, 11,996 inscrits). Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, et prit une part très active aux discussions relatives à l'organisation de l'armée. Lorsque le *Petit Parisien*, journal de M. Laisant député, et l'*Intransigeant*, de M. Henri Rochefort, réclamèrent la mise en accusation du général de Cissey, à cause de ses relations avec Mme de Kaula, soupçonnée d'être au service de l'Allemagne, M. Le Faure saisit la Chambre de cette question en demandant et en obtenant la nomination d'une commission d'enquête sur les actes de l'ancien ministre (décembre 1880). En juillet 1881, il déposa un amendement à la loi militaire, amendement qui consacrait légalement la situation de fait déjà créée par le ministre sur le service de trois ans dans l'armée active, et de deux dans la disponibilité, et qui fut accepté par la commission, et plus tard par la Chambre. Réélu député, le 21 août 1881, par 5,605 voix (5,990 votants, 12,030 inscrits), M. Le Faure avait acquis sur ses collègues de la majorité une autorité réelle, lorsque la mort vint briser sa carrière parlementaire. A la suite de dissentiments avec M. Emile de Girardin, il avait quitté la *France*, et, après avoir collaboré à plusieurs journaux du matin, il était entré au *Télégraphe*, comme écrivain militaire. Envoyé en Tunisie, sur le théâtre des opérations, il succomba à une maladie contractée au cours de l'enquête dont il s'était imposé l'obligation pendant le mois qui avait précédé la rentrée du parlement, maladie qu'aggravèrent

encore le nombre et l'étendue des correspondances qu'il adressait quotidiennement à son journal, et l'interpellation qu'il soutint, relativement aux affaires de Tunisie, dans les premiers jours de la session. « Je suis revenu de Tunisie littéralement empoisonné, écrivait-il au *Télégraphe* quelques jours avant de mourir; la fièvre paludéenne s'est compliquée d'une rechute de péritonite. Actuellement il n'y a plus l'ombre de danger; les médecins qui me soignent sont pour moi des amis et savent qu'ils peuvent me parler comme il convient. Ce n'est donc plus qu'une affaire de souffrances et de soins. Quand tout cela se terminera-t-il? Je n'en sais rien. Cinq jours et cinq nuits de délire ne peuvent me rendre bien optimiste. Mais je le répète, ce n'est plus qu'une question de temps. » L'avenir ne justifia pas ses prévisions. M. A. Le Faure, décédé le 23 novembre 1881, fut remplacé le 29 janvier 1882, comme député d'Aubusson, par M. Cornudet. On lui doit, outre les ouvrages déjà cités, un remarquable *Dictionnaire militaire*, rédigé sous sa direction.

LEFAVERAIS (JULIEN-FRANÇOIS-HENRI), représentant en 1849, né à Loulay-l'Abbaye (Orne) le 21 octobre 1790, mort à Loulay-l'Abbaye le 26 février 1869, étudia la médecine, et s'établit dans sa ville natale, dont il fut maire. Conseiller général de l'Orne, il fut élu, le 13 mai 1849, comme conservateur monarchiste, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 8^e sur 9, par 38,210 voix (94,068 votants, 126,096 inscrits). M. Lefaverais siégea dans la majorité anti-républicaine et vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai contre le suffrage universel, etc. Il rentra dans la vie privée en 1851.

LEFÉBURE (JEAN-BAPTISTE-CHARLES-EUGÈNE), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né au Havre (Seine-Inférieure) le 15 avril 1808, mort à Paris le 2 janvier 1875, était propriétaire-agriculteur, maire d'Orbey (Haut-Rhin), conseiller général du canton de Lapoutraye, et fabricant de calicots à Orbey. « Assez indifférent, écrivait un biographe, aux choses de la politique qui ne menaçait pas les intérêts commerciaux, il s'est ému en présence de la démocratie armée ou menaçante, des propositions des libre-échangistes, d'Etat manufacturier, d'impôt progressif et de communauté des biens. » M. Lefébure fut élu, le 29 février 1852, avec l'appui du gouvernement, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Haut-Rhin (Altkirch), par 19,765 voix (23,099 votants, 48,284 inscrits), contre 2,540 à M. Léon Schneider, propriétaire. Il appartint à la majorité dynastique, et fut réélu d'abord, le 22 juin 1857, par 24,172 voix (25,577 votants, 45,434 inscrits), contre 655 à M. Ruhlant, ancien maire de Munster, puis, le 1^{er} juin 1863, par 19,412 voix (23,661 votants, 37,838 inscrits). Il quitta le Corps législatif en 1869 et fut remplacé par son fils. Chevalier de la Légion d'honneur.

LEFÉBURE (LÉON-ALBERT), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, né à Wintzenheim (Haut-Rhin) le 31 mars 1838, fils du précédent, fit son droit à Paris, parcourut la plus grande partie de l'Europe et visita plusieurs fois l'Algérie, où il avait des propriétés. Membre et secrétaire du conseil général d'Oran (1863), auditeur au conseil d'Etat (1864)

(section du contentieux et des finances), il devint (1867) membre et secrétaire du conseil général du Haut-Rhin, fut délégué comme secrétaire du jury spécial à l'Exposition universelle de 1867, décoré à cette occasion (30 juin), et fut également secrétaire de la commission de l'enquête agricole (1869). Le 24 mai de cette dernière année, il fut élu député au Corps législatif, comme candidat officiel, en remplacement de son père, par la 1^{re} circonscription du Haut-Rhin (Colmar), avec 18,612 voix (30,557 votants, 37,771 inscrits) contre 11,746 à M. Frédéric Hartmann. Membre de plusieurs commissions, il parla sur l'Algérie, signa l'interpellation des 116, fut secrétaire de la commission d'enquête sur le régime économique, et rapporteur de la loi sur les admissions temporaires. Il vota d'ailleurs avec la majorité, et pour la guerre contre la Prusse. Il servit pendant la guerre dans la mobile du Haut-Rhin, opta pour la France en 1871, et fut réélu, à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, député de la Seine à l'Assemblée nationale, le 16^e sur 21, par 106,502 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Il prit place au centre droit, fit partie de la commission des établissements parlementaires, parla sur la libération du territoire, sur le travail des enfants dans les manufactures, et vota pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour la loi des maires, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il avait été l'un des signataires de l'ordre du jour Ernoul (24 mai 1873). Membre du conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie (1873), il fut nommé sous-secrétaire d'Etat aux Finances sous M. Magne (novembre 1873), et, pendant son passage au ministère, il défendit le budget de 1874, et contribua à la conclusion de la convention postale avec les Etats-Unis. Il quitta ce poste en juillet 1874, et ne se représenta pas après la législature. Fondateur, en Alsace, de la Société pour la propagation des bibliothèques populaires (1866), secrétaire général, à Paris, de la Société de protection des apprentis, président de la Société de patronage des détenus libérés. M. Lefébure a collaboré à *la France*, au *Temps*, à *la Presse*, à *la Revue contemporaine*, et publié : *Economie rurale de l'Alsace*; *L'Allemagne nouvelle* (1872); *Questions vitales* (1875); *La Renaissance religieuse en France* (1886), etc.

LEFÉBURE. — Voy. CHÉVERUS (COMTE DE).

LEFEBVRE (CHARLES), député en 1791, né à Catillon (Nord) le 6 novembre 1752, mort à une date inconnue, officier municipal au Quenoy, fut élu, le 31 août 1791, député du Nord à l'Assemblée législative (le procès-verbal de l'élection manque aux Archives). Il vota avec la majorité. Plus tard il devint conseiller d'arrondissement, et (9 messidor an VIII) juge suppléant au tribunal civil de Valenciennes.

LEFEBVRE (JEAN-RENÉ), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, homme de loi à Janville, vice-président du directoire d'Eure-et-Loir, fut envoyé par ce département à la Législative (28 août 1791), le 8^e sur 9, avec 202 voix (235 votants). Lefebvre siégea à gauche et ne prit qu'une fois la parole, pour demander que les châteaux fussent rasés; le 29 août 1792, il fut envoyé en mission dans son département pour hâter la levée des

troupes. Il ne fit point partie d'autres assemblées.

LEFEBVRE (JULIEN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1757, mort en 1816, était jurisconsulte à Nantes avant la Révolution. Il était devenu procureur-syndic de la ville de Nantes, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, député de la Loire-Inférieure à la Convention, le 2^e sur 8, par 238 voix (461 votants). Il signala à ses collègues les troubles entretenus dans sa région par les prêtres et les familles des émigrés, et, dans le procès de Louis XVI, se prononça contre l'appel au peuple et pour la déportation. Lié avec les Girondins, il protesta contre le 31 mai et fut un des 73 députés « fédéralistes » mis en état d'arrestation. Il sortit de prison après le 9 thermidor, fut réintégré à la Convention le 18 frimaire an III, et applaudit à la répression de l'insurrection de prairial. En 1795, Lefebvre (de Nantes) fut, avec son collègue Ramel, envoyé en mission en Belgique; il proclama la liberté de la navigation de l'Escaut, et fut activement mêlé à la réunion des Pays-Bas à la France. Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 62 voix (239 votants), il y parla sur l'organisation des conseils de sauté, quitta l'assemblée en 1798, et termina ses jours dans la retraite.

LEFEBVRE (PIERRE-LOUIS-STANISLAS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Méru (Oise) le 16 mars 1752, mort à Gournay (Seine-Inférieure) le 7 mai 1817, était receveur de district à Gournay, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure, le 9^e sur 16, « à la pluralité des voix ». D'opinions modérées, il opina, dans le procès du roi, pour l'appel au peuple, pour le sursis, pour la détention et pour la bannissement à la paix. Du parti des Girondins, il fut, en raison de son attitude au 31 mai et de ses protestations contre la Montagne, décrété d'arrestation, et ne dut la liberté qu'à la réaction qui suivit le 9 thermidor. Il put rentrer à la Convention (18 frimaire an III) et prit part aux derniers travaux de l'assemblée. Le 25 vendémiaire an IX, il passa au Conseil des Cinq-Cents, toujours comme député de la Seine-Inférieure, qui l'avait réélu par 127 voix sur 485 votants. Lefebvre siégea jusqu'en l'an VIII, après avoir encore obtenu sa réélection, le 24 germinal an VI, dans le même département.

LEFEBVRE (FRANÇOIS-JOSEPH), DUC DE DANTZIG, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Rouffach (Haut-Rhin) le 25 octobre 1755, mort à Paris le 14 septembre 1820, s'engagea dans les gardes-françaises le 10 septembre 1773, et y devint premier sergent (9 avril 1788). Le 12 juillet 1789, il sauva quelques-uns de ses officiers fort maltraités par la foule. Après le licenciement des gardes-françaises, il fut versé comme instructeur au bataillon de la garde nationale des Filles-Saint-Thomas, et fut même deux fois blessé, en protégeant la rentrée aux Tuileries de la famille royale après sa tentative de départ pour Saint-Cloud, et en favorisant la fuite des tantes du roi. Capitaine, puis adjudant-général (3 septembre 1793), général de brigade, (2 décembre suivant), il fut envoyé à l'armée de la Moselle sous les ordres de Hoche qui avait été dans son peloton d'instruction aux

gardes-françaises. Après l'affaire de Lambach, Lefebvre fut promu général de division (le 10 janvier 1804), et commanda l'avant-garde aux armées de Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Danube. Il sut s'y faire remarquer par sa décision et son intrépidité. Chargé du siège du fort Vauban, il en chassa promptement les Autrichiens, bloqua la tête-de-pont de Mannheim, et rejoignit ensuite l'armée de réserve, sous Charleroi; à Fleurus, il eut un cheval tué sous lui. Il prit part à l'affaire de la Roër, franchit le Rhin à Eichelkamp, sous les yeux de l'ennemi, le 6 septembre 1795, battit les Autrichiens à Hénef, arriva jusqu'à la Sieg au mois de novembre, mais dut se replier devant la marche de Boroz. Il fit la campagne de 1796 sous les ordres de Jourdan, à l'armée de Sambre-et-Meuse, assista à Siesberg et à Altenkirchen, puis, sous le commandement de Hoche, aux batailles de Bamberg et de Salzbach et à la prise de Koenigshofen. Après la mort de Hoche, Lefebvre prit le commandement provisoire de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut ensuite désigné pour diriger l'expédition contre le Hanovre, expédition qui n'eut d'autre reste pas lieu. À l'armée du Danube, en 1799, sous Jourdan, il fut grièvement blessé à Stoekoch et revint à Paris où, en témoignage d'estime, le Directoire lui remit une armée d'honneur. Il fut même désigné, le 11 mai 1799, par le Conseil des Cinq-Cents, comme candidat au Directoire, à la place de Treillard, membre sortant, mais ne fut point élu, et reçut, le 13 août suivant, le commandement de la 17^e division militaire (Paris). Il prit une part assez active au 18 brumaire, conserva le commandement de la division de Paris, contribua à maintenir l'ordre dans l'Orne, la Manche, le Calvados et l'Eure, et fut nommé (11 germinal an VIII) membre du Sénat conservateur, dont il resta l'un des préteurs jusqu'en 1814. Maréchal de France au 30 floréal an XII, chef de la 5^e cohorte de la Légion d'honneur, et grand-aigle (10 pluviôse an XIII), il reçut, en 1805, le commandement supérieur des bataillons de gardes nationaux de la Roër, du Mont-Tonnerre et du Rhin-et-Moselle. Durant la campagne de 1806, il commanda l'infanterie de la garde, assista à Iéna, et, au moment de la campagne de Pologne, dut protéger les flancs de l'armée sur la rive gauche de la Vistule. Après Eylau, le corps du maréchal Lefebvre fut chargé du siège de Dantzig, où s'était réfugié Kalkreuth. Au bout de trois mois de tranchées ouvertes, la ville capitula, malgré les secours que les Russes cherchèrent à jeter dans la place. Le maréchal Lefebvre prit une part personnelle à ce succès en s'emparant, à la tête d'un bataillon, des hauteurs de Holzenberg. Le 10 septembre 1808, il reçut en récompense le titre de duc de Dantzig. Il suivit l'empereur en Espagne en 1808, battit La Romana à Durango (31 octobre), s'empara de Bilbao et de Santander, et courut à la victoire d'Espinosa. En 1809, il commanda, à l'armée du Danube, le contingent bavarois, et se signala à Thann, à Abensberg, à Eckmühl et à Wagram. Lancé à la poursuite de Jellachich, il le battit et s'empara d'Innsprück. Il fit, en 1812, la campagne de Russie, comme commandant de la garde impériale, assista à la Moskowa, et, lors de la retraite, marcha constamment à pied, en tête des débris de ses troupes. La campagne de 1814 le vit encore au feu. À Champaubert il eut un cheval tué sous lui. Après la capitulation de Paris, il adhéra à la déchéance de l'empereur, et fut nommé pair de France le 4 juin 1814. Au retour

de File d'Elbe, l'empereur le fit pair des Cent-Jours (2 juin 1815). La seconde Restauration l'élimina pour ce motif de la Chambre haute où il ne fut rappelé que le 5 mars 1819. Il y vota pour le maintien de la loi du 5 février 1817, relative aux élections, et mourut peu après. Le maréchal Lefebvre s'était marié, n'étant encore que sergent aux gardes-françaises, avec la blanchisseuse de sa compagnie, laquelle conserva dans les grandeurs l'allure et le langage de son origine. Sous le Directoire, elle portait des robes au bas desquelles on avait brodé, sur un large ruban : « Unité, indivisibilité de la République française; liberté, égalité, fraternité ou la mort. » Plus tard, la duchesse de Dantzig parla imperturbablement à la cour la langue des casernes; des amis conseillèrent le divorce au maréchal, qui refusa toujours de prêter l'oreille à ces avis. Il eut de sa femme 14 enfants, dont 12 fils, qui moururent tous avant leur père.

LEFEBVRE (PAUL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Vitry-le-François (Marne) le 18 février 1768, mort à une date inconnue, propriétaire et maire de Norrois (Marne), fut élu, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de la Marne, avec 59 voix sur 111 votants. Son rôle parlementaire, peu important, prit fin avec cette courte législature.

LEFEBVRE (FRANÇOIS-GILBERT-JACQUES), député de 1827 à 1846, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 1^{er} mars 1773, mort à Paris le 9 mai 1856, était banquier, régent de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur et président de la chambre de commerce de la Seine, lorsqu'il fut élu, le 24 novembre 1827, député du collège de département de la Seine, par 1,508 voix (1,940 votants, 2,195 inscrits). Il soutint le ministère Martignac, puis passa dans l'opposition constitutionnelle, et signa l'Adresse des 221. Réélu, le 19 juillet 1830, par 1,684 voix (2,158 votants), il ne se montra pas d'abord favorable à la révolution de juillet, mais il se résigna vite au fait accompli et se rallia aux conservateurs ministériels. Candidat agréable à la cour, il fut successivement réélu député : le 3 octobre 1831, dans le 11^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. J. Laffitte qui avait opté pour Bayonne, par 795 voix (1,345 votants); le 21 juin 1834, par 920 voix (1,639 votants, 2,203 inscrits), contre 702 à M. J. Laffitte; le 4 novembre 1837, par 1,106 voix (2,207 votants, 2,547 inscrits), contre 1,095 à M. J. Laffitte; le 2 mars 1839, par 1,174 voix (2,314 votants), contre 1,126 à M. J. Laffitte; le 9 juillet 1842, par 1,195 voix (2,380 votants, 2,873 inscrits), contre 501 à M. Delangle. Il traita particulièrement à la Chambre les questions financières, parla sur les douanes (1835), fut rapporteur du budget des cultes (1836) et du budget des dépenses (1838), combattit le remboursement des rentes (1839), prononça des discours sur l'organisation des tribunaux de commerce, sur la prorogation du privilège de la Banque de France, sur les sucres, sur les chemins de fer, contre le droit de visite (1842), sur les patentes, sur les caisses d'épargne, fut rapporteur du projet sur la conversion des rentes et conclut contre la proposition (1846). Il vota *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *pour* l'indemnité Pritchard, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités. Non réélu aux élections

du 1^{er} août 1846, avec 1,115 voix contre 1,221 à M. Berger, il ne rentra plus dans la vie politique; il avait à plusieurs reprises refusé la pairie.

LEFEBVRE (DENIS-FRANÇOIS-ETIENNE), représentant du peuple en 1848, né à Thionville (Seine-et-Oise) le 8 avril 1796, mort à Rambouillet (Seine-et-Oise) le 14 août 1867, d'une famille de laboureurs, devint maître de poste à Rambouillet et s'intéressa particulièrement au sort des nombreux ouvriers qu'il employait. Républicain, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 12, par 60,019 voix; on attribua alors cette élection à une entente entre les républicains et les royalistes, qui n'auraient mis en avant le nom de M. Lefebvre que pour amener les ouvriers à voter pour la totalité de la liste. A l'Assemblée, M. Lefebvre siégea parmi les modérés, fit partie du comité de l'agriculture, et vota en général avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs. Il ne prit pas part au vote sur l'expédition de Rome, et, non réélu à la Législative, revint dans son département.

LEFEBVRE (CHARLES-AUGUSTE), député de 1881 à 1889, né à Lille (Nord) le 9 septembre 1821, maire d'Avon et conseiller général de Seine-et-Marne pour le canton de Fontainebleau, se présenta, comme candidat républicain, aux élections législatives de 1881, dans l'arrondissement de Fontainebleau, et fut élu député par 11,154 voix (13,030 votants, 23,643 inscrits), le 4 septembre, au second tour de scrutin. M. Ch. Lefebvre se fit inscrire au groupe de la gauche radicale, et, pour se conformer à l'engagement qu'il avait pris, il résigna ses fonctions de conseiller général. Il vota généralement avec les radicaux, notamment *pour* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin, signa le programme des 83 députés réunis rue Cadet le 20 juin 1885, et, porté, le 4 octobre suivant, sur la liste républicaine radicale de Seine-et-Marne, devint député du département, le 2^e sur 5, avec 43,969 voix (73,741 votants, 98,324 inscrits). « Très actif malgré ses soixante ans, écrivait un biographe de 1886, c'est un des travailleurs de l'Assemblée. » Il se prononça *contre* les ministères Rouvier et Tirard, *pour* l'expulsion des princes, *pour* le ministère Floquet, et, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

LEFEBVRE. — Voy. LABOULAYE (DE).

LEFEBVRE. — Voy. VATIMESNIL (DE).

LEFEBVRE-CAYET (FRANÇOIS-JOSEPH-BARTHELEMY-AUGUSTE-CESAR), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Blaringhem (Nord) le 28 mai 1748, mort à Arras le 8 mars 1811, exerçait la profession d'avocat à Arras avant la Révolution.

Il avait été échevin de la ville d'Arras, député à la cour sous Louis XVI et député aux États d'Artois. Il fut élu député suppléant aux États-Généraux sans être appelé à y siéger. Devenu procureur général syndic du département du Pas-de-Calais en 1790, il se démit de ses fonctions pour n'avoir pas à exécuter les lois relatives au serment des prêtres. En l'an V, il fut nommé président du département et, le 25 germinal an VI, élu député du Pas-de-Calais au Conseil des Anciens, dont il fut secrétaire. Il y appuya les motions contre-révolutionnaires, applaudit au coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut inscrit, par le Sénat conservateur, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif. Il y représenta, jusqu'en l'an XII, le département du Pas-de-Calais. Lefebvre-Cayet présidait cette assemblée au moment de la clôture de la première session; il répondit au discours des orateurs du gouvernement en retraçant les « bienfaits » accomplis depuis le 18 brumaire, et en félicitant le Corps législatif d'y avoir contribué. Le 4 frimaire an XII, il fut nommé membre de la Légion d'honneur et, le 16 messidor de la même année, chancelier de la 2^e cohorte.

LEFEBVRE DE CHAILLY (SIMON-ROBERT), député en 1789, né à Gamaches (Eure) le 19 février 1729, mort à Gamaches le 21 octobre 1807, propriétaire à Gamaches, fut élu, le 23 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Rouen. Il marqua peu dans la Constituante, où il opina avec la majorité; il devint conseiller général de l'Eure le 14 floréal an VIII.

LEFEBVRE-DESNOUETTES (CHARLES, COMTE), pair des Cent-Jours, né à Paris le 14 septembre 1773, mort à bord de l'*Albion* près Kingsdale (Irlande) le 22 avril 1822, fils d'un marchand de drap, s'échappa du collège des Grassins, où il faisait ses études, pour s'engager dans un régiment d'infanterie. Trois fois ses parents achetèrent son congé; il se rengagea et, à la Révolution, entra dans la légion allobroge. Sous-lieutenant de dragons en 1793, il fit une partie des campagnes de Sambre-et-Meuse et d'Italie et prit part à la bataille de Marengo, comme aide de camp du premier consul. Chef d'escadron dans la garde consulaire, commandeur de la Légion d'honneur (19 frimaire an XIII), il servit dans la campagne d'Autriche, en qualité de colonel de dragons, se distingua à Austerlitz et eut une mention spéciale dans les bulletins de la grande armée. Général de brigade le 19 septembre 1806, il resta quelque temps au service du roi Jérôme, fut promu général de division le 28 août 1808, créé comte de l'Empire le 10 septembre suivant, alla en Espagne, fut blessé au combat de Benavent (janvier 1809), tomba entre les mains des Anglais, d'où il s'échappa, revint en France, et reçut (1809) le commandement des chasseurs à cheval de la garde. En 1812, il resta attaché à la personne de l'empereur, fit la retraite de Russie à ses côtés, prit part à la campagne de Saxe, se distingua à Bautzen, fut battu à Altenbourg, et fut nommé grand-croix de l'Ordre de la Réunion (3 avril 1813); il fut blessé à Brienne (29 janvier 1814). Après l'abdication, il commanda l'escorte qui accompagna Napoléon jusqu'à Beaune, reçut la croix de Saint-Louis de Louis XVIII, et fut maintenu à la tête des chasseurs de la garde, devenus chasseurs royaux. En apprenant le débarquement de l'île d'Elbe, il souleva son régiment, rejoignit

le général Lallemand et se porta sur La Fère afin de s'emparer de l'arsenal. La résistance du général d'Aboville empêcha ce projet de réussir. Lefebvre-Desnouettes se dirigea alors vers Compiègne, où il tenta vainement d'entraîner le régiment des chasseurs de Berry. Voyant déjà se manifester quelque hésitation dans sa troupe, il l'abandonna, parvint à échapper aux poursuites de la police et se réfugia chez le général Rigaud, commandant du département de la Marne. Nommé pair des Cent-Jours le 2 juin 1815, il partit avec Napoléon pour l'armée du Nord, se battit à Fleurus et chargea une dernière fois à Waterloo. Compris, à la seconde rentrée des Bourbons, dans l'article 1^{er} de l'ordonnance du 24 juillet 1815, il fut condamné à mort par contumace, en mai 1816, par le deuxième conseil de guerre de la première division militaire; il avait pu se réfugier aux États-Unis. En 1822, le désir de revoir sa femme, alors en Belgique, lui fit prendre passage sur l'*Albion* qui faisait voile vers ce pays; mais le navire sombra en vue des côtes d'Irlande, et il périt dans ce naufrage. L'empereur Napoléon lui avait laissé par testament 150,000 francs.

LEFEBVRE-DUGROSRIEZ (THOMAS-CHARLES-EDOUARD), représentant en 1849, né à Abbeville (Somme) le 12 août 1799, mort à Paris le 8 avril 1861, propriétaire à Agenvilliers (Somme) et maire de cette commune, dut à ses opinions conservatrices d'être élu, le 13 mai 1849, par les monarchistes de la Somme, représentant à l'Assemblée législative, le 8^e sur 12, avec 76,212 voix (106,444 votants, 169,321 inscrits). Il siégea à droite, et vota constamment avec la majorité : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai, restrictive du suffrage universel, etc. Il rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851, et n'appartint pas à d'autres assemblées.

LEFEBVRE DU PREY (EDMOND-MARIE), député de 1882 à 1889, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 17 août 1834, d'une ancienne famille du pays, fut nommé administrateur adjoint des hospices de Saint-Omer, puis appelé à remplir dans cette ville les fonctions de maire. Il les conserva jusqu'au 4 septembre 1870, et les reprit quelque temps, en 1874, sous le ministère de Broglie. Conservateur militant, il fut désigné, aux élections législatives du 14 octobre 1877, comme le candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai dans la 1^{re} circonscription de Saint-Omer; il réunit 5,387 voix contre 5,628 à M. Devaux député sortant, réélu. M. Lefebvre du Prey fut plus heureux, dans le même collège, en 1882, lorsque la nomination de M. Devaux, son ancien concurrent, comme sénateur, eut rendu son siège vacant. Il fut élu, au second tour de scrutin, le 12 mars, par 5,711 voix (10,660 votants, 13,587 inscrits) contre 4,831 à M. Fontenier, prit place à droite, fit de l'opposition au gouvernement et repoussa les crédits du Tonkin. En août 1883, il devint conseiller général du Pas-de-Calais. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Pas-de-Calais, il fut élu député de ce département, le 4^e sur 12, par 101,916 voix (180,439 votants, 216,227 inscrits). M. Lefebvre du Prey suivit la même ligne politique que précédemment, combattit les divers ministères de la législature et se prononça en dernier lieu contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini